



ERASMUS CAPITAL PLUS

Rapport annuel au 30 Septembre 2021

Société de gestion: ERASMUS GESTION

Siège social: 14 rue de Maignan 75008 PARIS

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	7

Comptes annuels

Bilan actif.....	17
Bilan passif.....	18
Hors-bilan.....	19
Compte de résultat.....	20

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	21
Evolution de l'actif net.....	24
Complément d'information 1.....	25
Complément d'information 2.....	26
Ventilation par nature des créances et dettes.....	27
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	28
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	29
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	30
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	31
Affectation des résultats.....	32
Résultat et autres éléments.....	38
Inventaire.....	41

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Objectif de gestion

Erasmus Capital Plus a pour objectif de surperformer l'Eonia capitalisé +2%, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, associée à une volatilité cible annuelle comprise entre 3 et 5%.

La gestion active et discrétionnaire ne cherchera pas à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant l'indicateur Eonia capitalisé +2% pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

Les investissements sont réalisés à partir d'une sélection, jusqu'à 100%, de titres vifs, d'OPC et/ou de produits dérivés. Les instruments sont retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

Indicateur de référence

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée à posteriori avec celle de l'Eonia capitalisé +2%. L'EONIA capitalisé est le taux de référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, des taux de transactions pratiqués par les banques de la zone euro.

Stratégie d'investissement

L'équipe de gestion dispose d'une flexibilité importante en matière d'allocation d'actifs via l'utilisation de titres vifs ou d'OPC. Le fonds réalise ses investissements sans être limité à une classe, à une zone géographique, à un secteur économique, ou à un thème d'investissement spécifique.

L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique afin de respecter la volatilité cible, et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier.

Les principaux moteurs potentiels de performance du fonds sont l'allocation stratégique entre les classes d'actifs, la diversification des thèmes d'investissement, la sélection de valeurs et la gestion active du risque.

L'OPCVM prend principalement position sur **quatre classes d'actifs** : Les actions, les obligations, les placements monétaires et les investissements alternatifs.

En **actions**, le fonds est investi entre 0% et 60% de l'actif net. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation sont déterminées en fonction de l'environnement de marché.

En **obligations** et **instruments monétaires**, le fonds est investi entre 0% et 100% de l'actif net. L'investissement en instruments de taux spéculatifs dits « high yield » peut atteindre 60% du portefeuille.

Afin d'évaluer le risque de crédit des émetteurs obligataires, l'équipe de gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction de sélection des titres sur sa propre analyse de crédit.

En **investissements alternatifs**, le fonds est investi entre 0% et 40% de l'actif net en OPC de performance absolue. Ces instruments recherchent une performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché.

Dans le cadre d'une gestion efficiente, des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net.

Composition des actifs

Actifs utilisés :

- **Actions :**

Le fonds peut être investi en actions entre 0% et 60% de l'actif net. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation est déterminée en fonction de l'environnement de marché.

ERASMUS CAPITAL PLUS

○ Obligations et instruments monétaires :

Le fonds peut être investi en obligations et instruments monétaires entre 0% et 100% de l'actif net dont les émetteurs, publics ou privés, ont leur siège dans un pays membre de l'OCDE. L'investissement en instruments de taux spéculatifs dits « high yield » peut atteindre 60% du portefeuille. Afin d'évaluer le risque de crédit des émetteurs obligataires, l'équipe de gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction de sélection des titres sur sa propre analyse de crédit.

Le FCP peut investir dans des actifs suivants :

- Titres de créances négociés sur un marché réglementé
- Obligations d'entreprises
- Obligations à haut rendement (à caractère spéculatif)
- Emprunts d'Etat
- Obligations émises par des agences gouvernementales
- Obligations émises par des organismes supranationaux
- Obligations émises par des collectivités locales
- Obligations convertibles
- Instruments du marché monétaire.

L'OPC peut également être exposé aux marchés émergents dans la limite de 50% maximum de son actif net (en actions comme en produits de taux).

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire du portefeuille est comprise entre 0 et 7.

○ Détention d'actifs et autres parts d'OPC ou de fonds d'investissement :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM, de FIA, des trackers et/ou de fonds d'investissement de droit français et/ou étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC sélectionnés sont exposés aux différentes classes d'actifs : Actions, produits de taux, monétaires et mixtes. Dans le cadre des investissements alternatifs avec une faible corrélation aux indices de marché, le fonds peut être exposé entre 0% et 40% de l'actif net en OPC de performance absolue.

Les OPC/fonds d'investissement sous-jacents pourront revêtir la forme de :

OPCVM de droit français	X
OPCVM de droit européen répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Trackers de droit français et européen, supports indiciels cotés	X

Le FCP peut également investir dans les OPC gérés par la société Erasmus Gestion.

○ Instruments dérivés :

Dans le cadre d'une gestion efficiente, des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et/ou de change. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net.

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- Futures
- Options

○ Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 100% de son actif, sur les instruments financiers intégrant des dérivés de taux, actions et change.

Les instruments utilisés sont :

- BMTN
- Bons et droits de souscription
- Certificats
- EMTN
- Obligations convertibles
- Warrants.

○ Dépôts :

Le FCP pourra effectuer, dans la limite de 10% de son actif, des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

○ Emprunts d'espèces :

Le FCP peut se trouver en position débitrice et avoir recours de manière accessoire et temporaire aux emprunts d'espèces.

○ Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;

- **Nature des interventions** : L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

- **Les types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations** : sont les actions, les obligations et autres titres de créances, ces actifs sont compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

- **Niveau d'utilisation** : Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

- **Effet de levier** : néant.

- **Rémunération** : des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions" du prospectus.

- **Critères déterminant le choix des contreparties** : Les contreparties des opérations sont du type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE en respect avec la politique de « Best Sélection » de la société.

○ Contrats constituant des garanties financières

Néant

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

- **Risque de perte en capital** : L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

- **Risque lié à l'allocation d'actifs et à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Le risque de crédit est le risque de défaillance de l'emprunteur. En conséquence, l'OPCVM est soumis au risque de défaut de paiement sur ses titres par certains émetteurs.
- **Risque de taux** : Une hausse des taux d'intérêt entraîne une dépréciation des instruments investis en taux fixe, ce qui peut découler une baisse de valeur liquidative du fonds.
- **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs « haut rendement »** : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante (« haut rendement ») entraîne un risque de crédit accru, pouvant faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de marché action** : La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le fonds peut également être investi en actions « small caps ». En raison de leurs caractéristiques spécifiques, l'investissement sur les petites capitalisations peut présenter des risques pour les investisseurs, notamment un risque de liquidité suite à l'étroitesse éventuelle de leur marché.
- **Risque d'investissement sur les marchés émergents** : Le fonds pouvant être exposé jusqu'à 50% de son actif en actions comme en produits de taux de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque de change** : Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50 % de son actif au risque de change. Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et notamment aux opérations de prêt / emprunts de titres : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres et de VL plus importants dans votre portefeuille.
- **Risque lié aux obligations convertibles** : Une obligation convertible est un instrument de dette hybride, qui intègre à la fois, un risque lié à la qualité de la signature de l'entreprise émettrice (« crédit »), représentée par la valeur nue de l'obligation (valeur de remboursement en l'absence de conversion en action) et un risque lié à la performance de l'action sous-jacente représentée par la valeur du droit de conversion en action. Comme tout instrument d'option sur action, la valeur de ce droit fluctue en fonction de la volatilité de l'action sous-jacente et peut conduire à une baisse de valorisation en dépit d'une hausse de cette même action, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Supérieure à 3 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRE ANNUEL : ERASMUS CAPITAL PLUS

La performance du fonds sur l'exercice fut de +10,32% (Part R) vs +1,45% pour son indicateur de référence (Eonia capitalisé +2%). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La hausse marchés actions internationaux et notamment européens est le principal contributeur à la surperformance du fonds.

L'exercice fiscal septembre 2020/septembre 2021 correspond à la suite de la sortie de crise liée au Corona virus. Quasiment tous les sous-jacents présents dans le portefeuille ont contribué à la bonne performance du fonds Erasmus Capital Plus. La majorité de la performance a été générée grâce à notre exposition sur les marchés actions européennes petites, moyennes et larges capitalisation.

Sur la première partie de l'année jusqu'à fin juillet, l'exposition actions oscillait autour de 43%. A la fin du mois de juillet, et jusqu'à fin septembre, le manque de visibilité nous a amené à réduire l'exposition actions sous la barre des 35%.

Sur ce dernier exercice, le fonds a regagné les pertes liées à la chute des marchés lors de la crise Covid et généré de la performance supplémentaire.

Au 30 septembre 2021, le fonds Erasmus Capital Plus est investi à 29,6% sur des fonds actions, 19,4% sur des fonds obligataires, 29,3% sur des fonds de performance absolue et 7,9% sur des fonds d'allocation flexible. Les 13,8% restant sont investis sur un fonds d'obligations courtes et en liquidités.

DEONTOLOGIE

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

1. Objet

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF ») Erasmus Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique.

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque Erasmus Gestion exerce son activité de gestion de portefeuille, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Il mentionne également les prestataires utilisés.

Dans le cadre de MIF 2, cette liste des prestataires peut être complétée, pour chaque catégorie d'instruments financiers, par le classement des cinq premiers prestataires en termes de volumes de négociation auxquelles il a transmis ou auprès desquelles il a passé des ordres de clients pour exécution au cours de l'année précédente et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue, et cohérentes par rapport à la publication appelée RTS 28 (Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation).

Pour une clientèle non professionnelle, le présent document renvoie vers un tableau synthétique (cf. Annexe 1) répertoriant, en fonction de la catégorie des instruments financiers habituellement traités, outre les courtiers utilisés, les lieux d'exécution qu'utilisent ces derniers pour offrir la meilleure exécution. Ce tableau sera mis à jour en cas de changement de politique.

2. Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont Erasmus Gestion assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par Erasmus Gestion sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Pour ses clients non professionnels Erasmus Gestion, le facteur prépondérant est le critère du cout total. Pour autant, s'ils influent de manière déterminante sur l'obtention du meilleur résultat possible, exprimé en termes de prix total, d'autres critères peuvent être considérés

3. Contexte et champ d'application

Erasmus Gestion est un établissement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pouvant traiter l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

3.1. Textes de référence

Les textes de références traduisant les obligations de la Directive MIF2 et définissant les obligations des établissements agréés sont principalement :

- Le Code Monétaire et Financier (CMF) : articles L.533-11 à L.533-16, L.533-18 à L.533-20
- La Directive MIF 2 : Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014
- Le Règlement Délégué UE du 25/04/2016 du 25.4.2016
- Le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- La « Position – Recommandation » AMF 2014-07 : guide relatif à la meilleure exécution, maj en juillet 2020

3.2. Catégorisation MIF

La présente politique de sélection est établie en faveur des OPC gérés par Erasmus Gestion, et des clients professionnels et non professionnels de Erasmus Gestion, qui a généralement opté pour le statut de « client professionnel » vis-à-vis de ses contreparties, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

3.3. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- Les marchés réglementés,
- Les systèmes multilatéraux de négociation,
- Les systèmes organisés de négociation,
- Les internalisateurs systématiques,
- Les teneurs de marchés,
- Les autres fournisseurs de liquidités,
- Les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Erasmus Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

Erasmus Gestion accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, Erasmus Gestion pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

3.4. Catégorisation des clients Erasmus Gestion

La Directive MIF2 fixe trois principales catégories : les « contreparties éligibles », les « clients professionnels » et les « clients non professionnels ». La présente politique d'exécution s'applique à tous les clients de Erasmus Gestion, non professionnels et professionnels.

3.5. Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de Erasmus Gestion couvre tous les produits financiers inclus dans le périmètre de la directive MIF2 et traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

4. Sélection des intermédiaires financiers et exécution des ordres

4.1. Recours à une table de négociation externe

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Erasmus Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat, à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF2, Erasmus Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Cet intermédiaire assure depuis 16/09/2019 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Erasmus Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Erasmus Gestion.

En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoefr/regulation/>.

4.2. Stratégie

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par Erasmus Gestion sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Erasmus Gestion telles que définies au § 4.4
- Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 4.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par Erasmus Gestion pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par Erasmus Gestion. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 4.5.
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

ERASMUS CAPITAL PLUS

4.3. Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	Marchés réglementés (MR) Systèmes Multilatéral	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés	<ul style="list-style-type: none"> Prix et probabilité de règlement Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet
	de Négociation (SMN) Internalisation Systématique (IS)		<ul style="list-style-type: none"> ordre (bloc ou facilitation) Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ; Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ; Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ; Respect des orientations pour la période ;
ETFs (tous sous-jacents)	MR SMN IS Teneur de Marché	Les ordres sont transmis à : <ul style="list-style-type: none"> un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées. 	<ul style="list-style-type: none"> Prix et probabilité de règlement ; Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ; Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.
Taux et crédit	SMN IS Teneur de Marché	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	<ul style="list-style-type: none"> Prix et probabilité de règlement ; Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ; Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ; Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.
Futures	MR	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.	<ul style="list-style-type: none"> Rapidité d'exécution ; Prix et probabilité de règlement ; Respect des orientations pour la période.

4.4. Instructions spécifiques

Lorsque Erasmus Gestion transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), Erasmus Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque Erasmus Gestion transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à Erasmus Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). Erasmus Gestion contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

4.5. Opérations spéciales

En cas d'opérations spéciales de la part de sociétés cotées sur les marchés financiers telles que introductions en bourse ou augmentations de capital ..., afin de profiter au mieux d'éventuelles décotes sur le marché, l'exécution pourra être confiée à un broker qui ne fait pas partie de la liste des brokers autorisés et qui est désigné contrepartie lors de ces opérations spéciales.

5. Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Les rapports issus de ces contrôles sont ensuite présentés à Erasmus Gestion.

5.1. Surveillance continue

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

5.2. Évaluation régulière

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de service ▪ Conformité des prestataires ▪ Capacités techniques ▪ Liquidité
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des performances ▪ Adéquation du prestataire aux besoins
	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des écarts au benchmarks
ETFs	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des mises en concurrence
Taux et crédit	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiabilité des prix et des axes ▪ Capacités techniques ▪ Ranking ▪ Commentaires trading
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des mises en concurrence ▪ Evaluation des plateformes utilisées
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des écarts aux benchmarks ▪ Réduction du spread

5.3. Comité de sélection

Sur une base semestrielle, Erasmus Gestion analyse le rapport complet portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées. Ce rapport est analysé au sein de Erasmus Gestion en comité de sélection.

Cette analyse présentée par Exoé conduit le comité de sélection de Erasmus Gestion à proposer une sélection des intermédiaires retenus, et une répartition des flux à Exoé pour la période suivante.

Un compte rendu du comité de sélection rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

5.4. Événements intra période

Erasmus Gestion a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, Erasmus Gestion peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.

De plus, Exoé informera Erasmus Gestion de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considèrerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.

6. REVUE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

6.1. Examen annuel

Erasmus Gestion réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

6.2. Mise à jour ponctuelle

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période (§5.3) se produit et affectent la capacité de Erasmus Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, Erasmus Gestion réexamine sa politique d'exécution.

6.3. Moyens d'informations à disposition des clients concernant la politique d'exécution

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par Erasmus Gestion à ses clients. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :

Erasmus Gestion

14 rue de Marignan, 75008 Paris

01 71 70 43 10

contact@erasmusgestion.com

ERASMUS CAPITAL PLUS

Principaux mouvements Erasmus Capital Plus Exercices de 01/10/2020 au 30/09/2021

Fund Label	Instrument	ISIN	Buy/ Sell	Trade Date	Settlement Date	Instr. Ccy	Quantity	Trade Price	Montant Brut
Erasmus Capital Plus	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Sell	04/01/2021	05/01/2021	EUR	500,00	2 699,21	1 349 605,00
Erasmus Capital Plus	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Sell	04/01/2021	05/01/2021	EUR	80,00	15 515,77	1 241 261,60
Erasmus Capital Plus	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Buy	04/01/2021	05/01/2021	EUR	80,00	15 515,77	1 241 261,60
Erasmus Capital Plus	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Buy	04/01/2021	05/01/2021	EUR	450,00	2 699,21	1 214 644,50
Erasmus Capital Plus	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Buy	20/11/2020	23/11/2020	EUR	80,00	14 708,86	1 176 708,80
Erasmus Capital Plus	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434	Buy	29/01/2021	02/02/2021	EUR	6 000,00	173,44	1 040 640,00
Erasmus Capital Plus	SHELCHER PRINCE COURT TERME	FR0007015169	Sell	23/11/2020	24/11/2020	EUR	3 500,00	255,12	892 920,00
Erasmus Capital Plus	LYXOR COR STOXX600 ETF EUR	LU0908500753	Sell	28/07/2021	30/07/2021	EUR	4 500,00	196,18	882 810,00
Erasmus Capital Plus	FCP MON PEA (I)	FR0011310283	Buy	04/01/2021	06/01/2021	EUR	400,00	1 947,65	779 060,00
Erasmus Capital Plus	VARENNE VALEUR I EUR	FR0011631043	Buy	29/04/2021	03/05/2021	EUR	400,00	1 669,73	667 892,00
Erasmus Capital Plus	VARENNE VALEUR P	FR0013217007	Sell	29/04/2021	03/05/2021	EUR	4 800,00	137,52	660 096,00
Erasmus Capital Plus	FCP MON PEA (I)	FR0011310283	Sell	04/01/2021	06/01/2021	EUR	325,00	1 947,65	632 986,25
Erasmus Capital Plus	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Sell	20/11/2020	23/11/2020	EUR	40,00	14 708,86	588 354,40
Erasmus Capital Plus	LYXOR MSCI EMJ VALUE ETF EUR	LU1598690169	Sell	29/12/2020	31/12/2020	EUR	5 700,00	101,90	580 830,00
Erasmus Capital Plus	GEMEQUITY I	FR0011274984	Buy	25/11/2020	27/11/2020	EUR	2 585,00	222,05	573 999,25
Erasmus Capital Plus	GEMCHINA I	FR0013433109	Sell	25/11/2020	30/11/2020	EUR	3 900,00	145,89	568 971,00
Erasmus Capital Plus	LYXOR CAC 40 ETF EUR	FR0013380607	Sell	03/11/2020	05/11/2020	EUR	27 000,00	20,69	558 576,00
Erasmus Capital Plus	LYXOR STOXX600 PERSO & HOUSEHOLD	LU1834988351	Sell	12/08/2021	16/08/2021	EUR	4 000,00	137,14	548 560,00
Erasmus Capital Plus	ISHARES GOLD PRODUCERS UCITS ETF	IE00B6R52036	Buy	27/08/2021	31/08/2021	EUR	46 000,00	11,84	544 824,00
Erasmus Capital Plus	DOM REFLEX	FR0013032430	Buy	29/10/2020	03/11/2020	EUR	500,00	1 050,52	525 260,00

Les instruments détenus en portefeuille qui sont émis par Erasmus Gestion

- ERASMUS MID CAP EURO I
- ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C
- FCP MON PEA-I

L'exposition obtenue au travers des instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas eu recours aux produits dérivés au 30/09/2021.

L'information sur la directive SFTR

L'OPCVM n'a pas réalisé d'investissements sur les instruments financiers concernés par la directive SFTR

Les techniques de gestion efficace de ptf :

NEANT

Critères ESG - LTE (Loi de Transition Énergétique)

Dans le cadre de la loi de 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE), précisée par le décret du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, les sociétés de gestion sont amenées à préciser les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement. A ce jour, Erasmus Gestion s'appuie sur ces critères pour gérer les fonds actions FCP Mon PEA, Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Mid Cap Euro. Ces critères extra-financiers font partie de notre approche d'analyse et de notre stratégie d'investissement.

L'OPCVM Erasmus Capital Plus ne prends pas simultanément en compte des critères ESG.

Politique de Rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société.

Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération (ci-après désignée « la Politique ») est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère.

Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société.

Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016.

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir :

- ses dirigeants,
- ses gérants,
- ses commerciaux,
- son RCCI,
- son Secrétaire Général.

ERASMUS GESTION a obtenu la validation de son dispositif par l'AMF en mars 2018.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : ERASMUS GESTION 14 rue de Marignan 75008 Paris.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.erasmusgestion.com

Politique de Vote

1. Dialogue avec les émetteurs

Au-delà de l'exercice des droits de vote, Erasmus Gestion estime que son engagement d'actionnaire passe également par un dialogue permanent avec les émetteurs. Gérants et analystes rencontrent fréquemment directeurs généraux, directeurs financiers et responsables des relations investisseurs tout au long de l'année. Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions collectives, individuelles ou de visites de sites. Erasmus Gestion participe également aux présentations publiques organisées par les émetteurs.

Ces rencontres, combinées aux analyses financières et extra-financières des prestataires externes, permettent à l'équipe d'analyse de suivre au plus près les entreprises détenues en portefeuille, de modéliser les risques, d'évaluer les controverses, et de les souligner aux équipes dirigeantes.

Dans le cadre de la politique ISR d'Erasmus Gestion, gérants et analystes insistent sur l'importance de la transparence et sur les notions ESG auprès des émetteurs ne publiant pas ou peu de données extra-financières.

Enfin, Erasmus Gestion soutient les augmentations de capital dès lors que celles-ci s'incrivent dans la stratégie de l'entreprise et si les conditions énoncées plus bas sont respectées.

2. Périmètre de vote

Erasmus Gestion participe au vote dans les assemblées générales des dix plus grandes pondérations de chacun de ses portefeuilles. Il est à noter que seuls les fonds Actions entrent dans le champ de la politique de vote d'Erasmus Gestion.

Erasmus Gestion ne considère pas le précédent critère comme absolu et se réserve la possibilité de participer aux assemblées générales de tout émetteur quelle que soit sa pondération dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

3. Exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont exercés par l'équipe de gestion. L'analyse des résolutions et les décisions de vote sont réalisées conjointement entre l'équipe de gestion et l'équipe d'analyse. Les votes sont exercés par correspondance à travers la plateforme d'un intermédiaire externe (Broadridge).

4. Politique générale de vote

Erasmus Gestion exerce ses droits de vote en tenant compte des recommandations émises par l'Association Française de Gestion financière (AFG).

Modification des statuts. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions et ne vote favorablement que si la modification apporte de la valeur ajoutée à l'émetteur.

Approbation des comptes. Erasmus Gestion approuve les comptes dès lors qu'aucune réserve n'a été émise par les commissaires aux comptes.

Conventions dites réglementées. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions.

Commissaires aux comptes. En ligne avec la réforme européenne de l'audit, les mandats ne peuvent excéder dix ans (24 ans en cas de co-commissariat).

Opérations sur titre

- Dans l'intérêt des minoritaires, Erasmus Gestion n'est pas favorable à la mise en place de dispositifs anti-OPA.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG pour l'égalité entre actionnaires, Erasmus Gestion est favorable au principe « une action une voix » et n'est généralement favorable ni à l'émission d'action sans droit de vote, ni à la pratique de droits de vote doubles/multiples.
- Dans le cadre d'augmentation de capital, Erasmus Gestion considère comme acceptable :
 - o Avec droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 50% du capital existant.
 - o Sans droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 10% du capital existant.

Conseils d'administration et de surveillance

- Dans le cadre de l'élection des mandataires sociaux, Erasmus Gestion vote tel que le seuil minimum d'indépendance soit respecté (33% pour une société contrôlée, 50% pour une société non contrôlée). Erasmus Gestion attache également de l'importance à la pertinence du profil de chaque candidat.
- Il est souhaitable que la durée des mandats n'excède pas quatre ans et que les membres élus ne cumulent pas plus de cinq mandats.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG, Erasmus Gestion est en faveur de l'existence d'un comité d'audit et d'un comité de nomination et rémunération. Il est néanmoins souhaitable d'éviter la multiplication des comités.
- La rémunération des membres du conseil devra être cohérente avec les standards de l'industrie, proportionnée à la capacité de l'entreprise et de préférence intégrer une part variable quant à l'assiduité aux réunions du conseil et des comités.

Rémunération des dirigeants exécutifs

- Erasmus Gestion demande la plus grande transparence quant à la rémunération des dirigeants exécutifs et notamment dans les critères établissant la part variable. Erasmus Gestion attache une importance particulière à ces critères et souhaite l'intégration de critères financiers et extra-financiers.
- Erasmus Gestion est favorable aux options de souscription ou d'achat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance sur une longue durée, au moins 3 ans, de préférence 5 ans.
- Erasmus Gestion considère comme l'AFG que l'échec ne doit pas être payant. Erasmus Gestion n'est pas favorable à une indemnité de départ qui excéderait deux ans de rémunération.

Résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG). Erasmus Gestion vote favorablement les résolutions allant dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux ESG.

5. Conflits d'intérêt

La société de gestion est indépendante et ne dépend d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. Erasmus Gestion dispose d'une totale autonomie sur le plan de la gestion financière, de l'approche commerciale et du choix de ses partenaires et prestataires.

En vertu de son code de déontologie et de son règlement interne, les collaborateurs doivent être particulièrement attentifs et sont sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Erasmus Gestion pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées.

Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché. Le RCCI de la société de gestion s'assure du respect de ces dispositions périodiquement.

Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

La politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts est disponible sur le site internet d'Erasmus Gestion.

6. Rapport sur l'exercice de la politique générale de vote

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, Erasmus Gestion rendra compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés dans un rapport spécifique relatif à l'exercice de ces droits.

Frais de gestion financière

1.50% TTC maximum pour la part R

0.30% TTC maximum pour la part I

0.90% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net.

Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Par ailleurs, des informations descriptives des frais d'intermédiaires de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.erasmusgestion.com.

Bilan actif

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	17,106,025.30	13,773,853.07
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	725,900.11	733,649.00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	725,900.11	733,649.00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	16,380,125.19	13,036,204.07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	16,380,125.19	13,036,204.07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	4,000.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	4,000.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	1,516,457.74	57,784.81
Liquidités	1,516,457.74	57,784.81
TOTAL DE L'ACTIF	18,622,483.04	13,831,637.88

Bilan passif

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	17,543,828.29	14,564,551.16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1,324,024.05	-609,903.81
Résultat de l'exercice (a,b)	-595,696.35	-141,409.91
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	18,272,155.99	13,813,237.44
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	350,327.05	18,400.44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	350,327.05	18,400.44
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	18,622,483.04	13,831,637.88

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/12/2021	-	13,887.69
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/12/2021	-	13,887.69
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,400.00	12,400.00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	28,544.45	44,937.15
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	30,944.45	57,337.15
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-10,067.39	-9,986.27
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-10,067.39	-9,986.27
Résultat sur opérations financières (I + II)	20,877.06	47,350.88
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-553,485.10	-182,487.37
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-532,608.04	-135,136.49
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-63,088.31	-6,273.42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-595,696.35	-141,409.91

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière incluant les frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,50% TTC maximum pour la part R
- 0,30% TTC maximum pour la part I
- 0,90% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- Part R, part I et part E : 20% de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (Eonia capitalisé + 2%), si la performance du FCP est positive

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable.

La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.

Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.
- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.

ERASMUS CAPITAL PLUS

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part E

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part E

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Actif net en début d'exercice	13,813,237.44	13,528,278.19
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	5,090,897.28	7,150,549.76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,149,413.20	-6,420,009.95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,352,116.58	594,122.96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-132,809.67	-586,279.14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	18,800.00	115,647.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4,800.00	-669,149.00
Frais de transaction	-11,031.21	-29,440.66
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	817,966.81	191,217.77
Différence d'estimation exercice N	956,619.69	138,652.88
Différence d'estimation exercice N-1	-138,652.88	52,564.89
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	9,800.00	73,437.00
Différence d'estimation exercice N	-	-9,800.00
Différence d'estimation exercice N-1	9,800.00	83,237.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-532,608.04	-135,136.49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	18,272,155.99	13,813,237.44

Complément d'information 1

	Exercice 30/09/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,771,282.30
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/09/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	40,426.443	
Nombre de titres rachetés	19,526.168	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	10,289.799	
Nombre de titres rachetés	2,089.330	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,606.53	0.30
Commissions de surperformance	12,244.58	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	196,718.22	1.50
Commissions de surperformance	255,418.98	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	25,202.12	0.90
Commissions de surperformance	62,294.67	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/09/2021
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	350,327.05
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	350,327.05

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/09/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	725,900.11
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	725,900.11
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	725,900.11	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,516,457.74
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	725,900.11	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,516,457.74	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 30 Septembre 2021, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-13,156.77	350.13
Total	-13,156.77	350.13
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-13,156.77	350.13
Total	-13,156.77	350.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39,886.49	-21,775.74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	39,886.49	-21,775.74
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	39,886.49	-21,775.74
Total	39,886.49	-21,775.74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ERASMUS CAPITAL PLUS

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-486,104.51	-131,926.36
Total	-486,104.51	-131,926.36
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-486,104.51	-131,926.36
Total	-486,104.51	-131,926.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,057,822.35	-499,757.11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,057,822.35	-499,757.11
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,057,822.35	-499,757.11
Total	1,057,822.35	-499,757.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ERASMUS CAPITAL PLUS

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-96,435.07	-9,833.68
Total	-96,435.07	-9,833.68
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-96,435.07	-9,833.68
Total	-96,435.07	-9,833.68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ERASMUS CAPITAL PLUS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	226,315.21	-88,370.96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	226,315.21	-88,370.96
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	226,315.21	-88,370.96
Total	226,315.21	-88,370.96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,055.59	1,045.98	1,020.73	992.36	1,105.37
Actif net (en k EUR)	833.87	522.99	510.37	496.18	552.69
Nombre de titres					
Parts C	789.957	500.000	500.000	500.000	500.000

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	7.68	31.53	-48.55	-43.55	79.77
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-5.47	0.78	1.51	0.70	-26.31

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS CAPITAL PLUS

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	102.87	100.71	97.10	93.25	102.87
Actif net (en k EUR)	17,892.97	20,949.32	13,017.91	11,278.79	14,593.06
Nombre de titres					
Parts C	173,936.395	208,006.706	134,057.595	120,950.984	141,851.259

Date de mise en paiement	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.75	3.06	-4.64	-4.13	7.45
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.14	-1.15	-1.02	-1.09	-3.42

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS CAPITAL PLUS

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	96.14	106.34
Actif net (en k EUR)	2,038.26	3,126.41
Nombre de titres		
Parts C	21,199.134	29,399.603

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-4.16	7.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	-0.46	-3.28

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				725,900.11	3.97
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				725,900.11	3.97
HLD EUROPE S.C.A. 4% 19/12/2023	700,000.00	100.49	EUR	725,900.11	3.97
Titres d'OPC				16,380,125.19	89.65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				16,380,125.19	89.65
CARMIGNAC-SECURITE-F EUR ACC	8,000	111.30	EUR	890,400.00	4.87
DIGITAL FUNDS-STARS EUR-ACC	300	1,381.17	EUR	414,351.00	2.27
DOM FONCIERE EPILOGUE-C	5,000	115.18	EUR	575,900.00	3.15
DOM REFLEX-I	500	1,082.49	EUR	541,245.00	2.96
ELEV-ABSO LRET EURO FD-R EUR	6,697	135.23	EUR	905,635.31	4.96
ERASMUS MID CAP EURO I	50	17,757.03	EUR	887,851.50	4.86
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	274.000001	3,224.20	EUR	883,430.80	4.83
GASPAL GESTION COURT TERME-C	3,300	134.86	EUR	445,038.00	2.44
GEMCHINA-I EUR	1,500	143.86	EUR	215,790.00	1.18
GEMFUN-GEMEQUIT I ACT -I-	1,098	246.25	EUR	270,382.50	1.48
HELIUM FUND SELECTION-S EUR	600	1,540.95	EUR	924,571.20	5.06
ISHARES GOLD PRODUCERS	46,000	11.31	EUR	520,168.00	2.85
JPM INV-JPM GLBL CAP APP-A	4,200	213.60	EUR	897,120.00	4.91
LFP-FCP MON PEA-I	400	2,246.42	EUR	898,568.00	4.92
LYXOR CAC 40	19,000	28.63	EUR	544,046.00	2.98
NORDEA 1-EURO CON BD-BI EUR	30,000	15.22	EUR	456,600.00	2.50
NORDEA 1 SIC-MUL ASSET-BIEUR	59,240	14.85	EUR	879,714.00	4.81
ORCHIDEE I LONG/SHORT	3,640	136.16	EUR	495,622.40	2.71
PICTET TR - ATLAS HEC	7,377	122.92	EUR	906,780.84	4.96
PICTET TR-MANDARIN-HI EUR IHE	2,000	168.12	EUR	336,240.00	1.84
SCHELCHER PRINCE COURT TERME	5,262	256.76	EUR	1,351,071.12	7.39
SCHRODER INT EME ASIA-A EUR	9,000	48.44	EUR	435,998.70	2.39
SEB SICAV 2-SEB SM CP-IC-ACC	362	946.59	EUR	342,666.30	1.88
TURGOT OBLIG PLUS	2,430	185.92	EUR	451,785.60	2.47
VARENNE VALEUR-I EUR	526	1,728.42	EUR	909,148.92	4.98
Créances				-	-
Dettes				-350,327.05	-1.92
Dépôts				-	-

ERASMUS CAPITAL PLUS

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				1,516,457.74	8.30
TOTAL ACTIF NET			EUR	18,272,155.99	100.00